

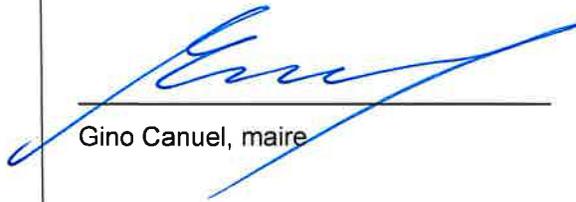


No de résolution
ou annotation

38-24

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Nancy Malenfant à 22h08.



Gino Canuel, maire



Isabelle Desjardins, greffière-trésorière par intérim

Lundi, le 08 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon du Lac-Humqui tenue le 08 avril 2024 à 20h00 au 146, route 195 à Lac-Humqui et à laquelle étaient présent(e)s : monsieur le maire Gino Canuel ainsi que les conseillères et les conseillers suivant(e)s :

**Mme Diane Soucy, conseillère no 2
Mme Karine Dechamplain, conseillère no 3
Mme Nancy Malenfant, conseillère no 4
M. Normand Henley, conseiller no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6**

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Sont également présent l'employé municipal Patrick Gagnon et Isabelle Desjardins, greffière-trésorière.

Accueil par Monsieur le maire

1. Ordre du jour

39-24

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 04 mars 2024

40-24

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain d'accepter le procès-verbal de la séance du 04 mars 2024.

3. Comptes à payer de mars 2024

URBANISME ET PARC

André Roy Électrique 1 533.71 \$ relampage (3)

ENTRETIEN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Uline	816.50 \$	ventilateur-transport
Harnois Énergies inc.	2 242.06 \$	huile à chauffage
Sécuritas	66.63 \$	système alarme
Aquazone	164.81 \$	papier à main
Francine Potvin	153.00 \$	conciergerie

ÉGLISE

Harnois Énergies inc. 945.75 \$ huile à chauffage



No de résolution
ou annotation

GARAGE

Uline	878.81 \$	étagère-crochet-transport
Napa pièces d'Autos	369.43 \$	Western
BMR-Réno-Vallée	151.60 \$	bac bleu-lave vitre
Dépanneur Lac-Humqui	13.79 \$	Drano
Harnois Énergies inc.	863.86 \$	diesel
Harnois Énergies inc.	627.56 \$	huile à chauffage
Soudure Mobile	33.34 \$	Western - fer
Les Entreprises L.Michaud	1 986.69 \$	abrasif
Télus	97.73 \$	internet

ADMINISTRATION

MRC Matapédia	460.20 \$	téléphone-licence google-office
Dépanneur Lac-Humqui	8.99 \$	eau
Centre bureautique	152.99 \$	photocopies janv-févr 2024
Isabelle Desjardins	41.33 \$	poste mini-journal
Grenke	496.69 \$	photocopieur contrat avril à juin
Ministre du revenu	3 502.94 \$	DAS +CNESST mars 2024
Receveur général	1 368.37 \$	DAS mars 2024

16 976.78 \$

COMPTES PAYÉS DE MARS 2024

Hydro Québec	886.93 \$	électricité
SAAQ	1 040.34 \$	Immatriculation Freightliner
Visa	29.88 \$	adobe
Salaires nets	14 019.64 \$	Élus(es) ,employés
Commission des transport	74.50 \$	mise à jour (visa)

16 051.29 \$

Grand total

33 028.07 \$

Encaissement mars 2024	Montant	Référence
Taxes municipales et autres	135 802.52 \$	
Abrasif	40.00 \$	
MRC Matapédia	5 863.88 \$	Entente développement local (FRR) ARTEL
MRC Matapédia	150.00 \$	Soutien à la diffusion (mini journal)
Permis	10.00 \$	
Garage JM Villeneuve	74 733.75 \$	Vente camion F550
Location de salle	75.00 \$	
CNESST	766.77 \$	cotisation en trop 2023
Affaires municipales et habitation	47 855.46 \$	TECQ 2019-2023 (la retenue)
Affaires municipales et habitation	2 882.00 \$	Transfert ponctuel petites municipalités
Recyc-Québec	7 439.44 \$	Redevances
Ministère des transports	9 345.13 \$	Paiement hiver tranche 2
Ministère des transports	14 891.76 \$	règlement 07-2017
Photocopies	16.00 \$	
Total encaissement pour le mois	299 871.71 \$	

41-24

Il est proposé par Karine Dechamplain, appuyé par Marc Michaud d'accepter les comptes à payer de mars 2024.

4. Période de questions

Aucune question



No de résolution
ou annotation

42-24

43-24

44-24

5. Dossiers interne

5.1 Station de lavage – Dépôt de projet auprès du MELCCFP

Il est proposé par Diane Soucy et appuyé par Normand Henley de déposer un projet dans le cadre du programme Station de nettoyage d'embarcation 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autoriser Isabelle Desjardins occupant le poste de directrice générale et greffière-trésorière, à signer et à agir au nom de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui dans le cadre du projet intitulé Station de nettoyage d'embarcations.

5.2 Assurance – Suivi rapport d'inspection

À la suite du rapport d'inspection de la Fédération Québécoise des municipalités en juin 2023, cette dernière nous accorde un délai supplémentaire de 60 jours pour terminer les correctifs. Des soumissions seront demandées pour la démolition de la cheminée à la salle paroissiale, aussi un technicien de la compagnie Sécuritas viendra faire une mise à niveau de notre système d'alarme au centre multifonctionnel et nous feront vérifier l'installation de détection et alarme incendie de l'église.

5.3 Transfert du contrat - Collecte des matières résiduelles

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui à l'entreprise 9835-3117 Québec Inc. - Fusion environnement Inc.;

Considérant que l'entreprise GEL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);

Considérant que l'entreprise GEL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) pour toute la durée du présent contrat;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Malenfant, appuyée par Marc Michaud, il est résolu d'autoriser Isabelle Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui le document qui autorise le transfert du contrat des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GEL Environmental Inc. (Matrec) sur la base de :

- de la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des prix soumis par l'entreprise 9835-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- des avis de changement signés par le représentant de 9835-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024.

5.4 Salle paroissiale – divers travaux à effectuer avant les locations

Divers travaux sont obligatoires à la salle paroissiale avant la période estivale, nous demanderons des soumissions pour remplacer la lisse de la façade, construire un balcon avec une rampe d'accès, refaire un escalier de secours ainsi que la pose d'un mur de soutien pour le tableau électrique.

5.5 Centre multifonctionnel – Électricité à l'extérieur

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant d'accepter la soumission de André Roy Électrique Inc. au montant de \$ 3 140.00 taxes non incluses pour l'installation de prises extérieures, cependant nous ferons ajouter une prise supplémentaire 20 A.

5.6 Église – Vente des bancs

Les bancs de l'église seront mis en vente au mois de mai pour un montant de 150 \$ les bancs simples et 200 \$ pour les bancs doubles.



No de résolution
ou annotation

5.7 Directrice générale – assermentation

Moi, Isabelle Desjardins, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de directrice générale et de greffière-trésorière, avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Isabelle Desjardins

5.8 Desjardins entreprises – Carte de crédit

45-24

Il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui délègue au maire, Gino Canuel et à la directrice générale, Isabelle Desjardins le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte crédit Desjardins (les Cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes les dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes autorisées par la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

Que les personnes autorisées par la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

6. Varia

6.1 Demande d'inclusion dans une zone agricole

M. le maire, Gino Canuel s'informerait de l'implication qu'une demande d'inclusion dans une zone agricole apporte à la municipalité. Par la suite, il sera plus facile de prendre une décision éclairée à ce sujet.

6.2 Fédération canadienne des municipalités - Appui

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;



No de résolution
ou annotation

46-24

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Normand Henley et résolu que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

6.3 Journée de la Matapédia – Aide financière

Dans le cadre de la journée de la Matapédia, le conseil et les employés municipaux organisent un ménage du printemps, une cueillette d'ordures en bordure du chemin tour du Lac et de la route 195, à la suite de la cueillette un dîner hotdog sera servi et des prix de présences seront remis aux participants. L'activité aura lieu le samedi 25 mai 2024.

6.4 Soumission de Macpek – Achat d'inventaire de dépannage

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud d'acheter la quincaillerie nécessaire à l'entretien des véhicules de services.

6.5 Bélanger Centre jardin - Soumission

Le Centre jardin Bélanger entretiendra les diverses plates-bandes appartenant à la municipalité pour la saison estivale 2024.

7. Informations

7.1 Projet de règlement no 2024-02 – Ville d'Amqui

La Ville d'Amqui nous mentionne son désaccord avec le projet de règlement no 2024-02 de la MRC de la Matapédia.

7.2 Candidature au poste de travailleur municipal

Nous recevons une nouvelle candidature au poste de travailleur municipal, les membres du conseil mentionnent que le permis de conduire de classe 3 est l'un des premiers critères exigés.

7.3 Fête nationale du Québec – Invitation de la municipalité de Sayabec

Il n'y aura pas de suivi.

47-24



No de résolution
ou annotation

7.4 PB Solution Entreprise – Programme intermunicipal de partage d’inventaire

Il n’y aura pas de suivi.

7.5 Ministère des affaires municipales – Transfert ponctuel aux petites municipalités

À la suite de la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, le gouvernement du Québec s’est engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d’un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. Nous avons reçu un montant de 2 882 \$ du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

8. Période de questions

Aucune question

9. Rapport des élus (es)

Diane : Pour l’affiche électronique, nous pouvons demander à Mélanie Santerre s’il est possible qu’elle vienne expliquer le fonctionnement. Aussi, d’envoyer à chacun des membres du conseil municipal la publicité concernant le tirage des séjours au camp Sable chaud, pour que ceux-ci partagent l’information sur leurs réseaux sociaux.

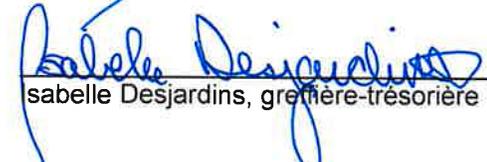
Marc : M. Jean-Pierre Rioux d’Excavation Rioux a expliqué à un citoyen la procédure à suivre par la municipalité pour la réfection du rang 8 Pineault Nord. La boîte du camion de service est en piteuse état, nous devons la faire travailler. Un entretien sera fait sur la niveleuse et le chargeur du tracteur.

10. Levée de l’assemblée

La levée de l’assemblée est proposé par Nancy Malenfant à 22h05.

48-24


Gino Canuel, maire


Isabelle Desjardins, greffière-trésorière